

## Droit à la sécurité sociale / job Usa / maladie

Par nani15, le 22/11/2016 à 23:07

Bonjour,

Je vous écris ce post pour une amie. Cette amie a cotisé en France jusque mars 2016 puis elle a trouvé un travail au usa avec un contrat USA.

En septembre elle apprend apprend qu'elle est atteinte d'une maladie très grave et très virulente. Elle rentre en France et se fait soigner.

Aujourd'hui, après toutes ses épreuves, elle craint que la Sécurité Sociale ne lui demande de rembourser les soins. En effet elle ne le savait pas mais elle devait déclarer son départ et donc mettre fin à ses droits à la Sécu.

Est ce bien vrai?

De plus, avec cette maladie elle va être plusieurs mois sous surveillance, et même plusieurs années. Va-t'elle perdre sa couverture à 100 % ?

Merci à tous de votre aide.

Cordialement.

Par nani15, le 25/11/2016 à 22:30

Bonsoir à tous Pas de réponse ? S'il vous plaît

## Par Visiteur, le 25/11/2016 à 23:34

Bonjour,

Si elle bénéficie d'une couverture maladie aux Etats-Unis, souscrite auprès de l'assurance maladie de la Caisse des Français de l'Etranger (pour les gens de nationalité française, je sais qu'il y a des accords entre les 2 pays, mais n'en connais pas les détails.

Par nani15, le 26/11/2016 à 07:52

Merci beaucoup de votre réponse Je lui transmet !!